

**Extrait du registre  
des délibérations du SIRIS Autruy Charmont Leouville  
Séance du 18/06/2018**

L'an 2018 et le 18 Juin à 20 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette, Présidente.

**Présents** : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, et fondée du pouvoir de M. BALLOT Joël, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE,

**Absents** : M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Nombre de membres

- Afférents au Bureau : 6
- En exercice : 4

Date de la convocation : 29/05/2018

Date d'affichage : 29/05/2018

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

**SOMMAIRE**

Prix du repas de cantine pour la rentrée 2018/2019

Devis Travaux

Modification du règlement de la garderie

Modification du tableau des effectifs

Affaires diverses

**Réf : 2018-08 Prix du repas de cantine pour la rentrée 2018/2019**

Le décret n° 2006-753 du 29.06.2006 ayant mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement du public, le bureau du SIRIS, depuis quelques années, décide d'appliquer une hausse équivalente à l'indice du prix à la consommation sur un an.

Ainsi, après délibération, et après avoir pris connaissance des résultats de l'I.N.S.E.E. d'Avril 2018 selon lesquels l'indice du prix à la consommation, sur un an, augmente de 1.6% (hors tabac), le bureau du SIRIS décide de passer le prix du ticket à 3.50 € pour l'année 2018/2019.

*À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)*

**Réf : 2018-09 Choix de l'entreprise relatif aux travaux d'alarme incendie**

Madame la Présidente expose à l'assemblée le projet de mise aux normes concernant l'alarme incendie dans les écoles d'Autruy et de Charmont en Beauce. Pour rappel, ce projet a fait l'objet d'une subvention des services de l'État par le biais de la DETR.

Plusieurs devis ont été demandés pour cette prestation.

**ELECTRON LIBRE:**

Montant total : 13 746.12 €

**Sarl BRISSON:**

Montant total: 6 998.50 €

Après étude des devis, le Conseil Syndical décide de retenir les devis de l'entreprise Sarl BRISSON relatif à la mise aux normes des alarmes incendies et blocs de sécurité dans les écoles d'Autruy sur Juine et Charmont en Beauce pour un montant total de 6998.50 €

*À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)*

**Réf : 2018-10 Approbation du règlement garderie périscolaire**

Madame la Présidente soumet aux membres du SIRIS le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire supprimant l'accueil le mercredi suite à la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2018. Les membres du Bureau sont invités à se prononcer sur ce projet de règlement. Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité accepte le règlement intérieur de la garderie qui sera applicable à compter du 03 Septembre 2018

*À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)*

**Réf. 2018-11 Modification du poste d'adjoint d'animation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu la délibération n°2016-16 du 19 Juillet 2016 créant un poste d'agent d'animation à 15.5/35ème

Vu le budget du SIRIS;

CONSIDERANT la nécessité de modifier ce poste d'adjoint d'animation suite à la réforme des rythmes scolaires et le passage en 4 jours à compter de septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- décide la modification, à compter du 01/09/2018, du poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 12.5/35ème d'un temps plein, (au lieu de 15.5/35ème) étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

*À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)*

**Réf. 2018-12 Modification du poste d'adjoint technique**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu la délibération N°2016-17 du 19 juillet 2016 créant le poste d'adjoint technique à 7.5/35ème

Vu le budget du SIRIS;

Considérant la nécessité de modifier le poste d'adjoint technique suite à la réforme des rythmes scolaires et le passage en 4 jours à compter de septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- décide la modification, à compter du 01/09/2018, du poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 7/35ème d'un temps plein (au lieu de 7.5/35ème), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

*À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)*

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **Travaux** : M. Thomas informe les membres du conseil syndical du projet de remplacement des portails de la salle polyvalente de Charmont en Beauce dont un portail est utilisé par la cantine. Il est proposé au SIRIS que celui-ci prenne en charge la moitié du coût de remplacement de ce portail estimé à 1500 € environ. Le SIRIS émet un avis favorable.
- **Piscine** : La Présidente informe les membres que les élèves disposent d'un créneau de piscine dès le mois de Septembre 2018. Cela n'ayant pas été prévu au budget 2018, cette dépense sera à prendre en compte dans les dépenses de fin d'années.

Fin de la séance à 21h30.

La Présidente,  
Bernadette LAROCHE